

## Service d'astreinte téléphonique

**Le numéro d'astreinte est le 06-33-98-31-57**

### C'est quoi ?

Depuis le 3 mai 2008, le maire et les adjoints de la commune de Saint-Gence assurent un « service d'astreinte téléphonique ». Un numéro de téléphone est à la disposition des habitants de la commune et permet de joindre un élu **en dehors des heures d'ouverture de la mairie**.

### Pourquoi ?

Pour signaler **un évènement mettant en jeu la sécurité des biens ou des personnes** : un accident, un arbre tombé sur la chaussée, une inondation, le réseau électrique endommagé ...  
L'élu peut être joint à toute heure du jour et de la nuit, le week-end et les jours fériés.

Soyez responsable !

Appelez la mairie pendant les heures ouvrable : **05-55-75-86-05**

N'utilisez ce numéro que pour des évènements graves, sinon laissez la ligne libre !

### Numéros d'urgence :

CHU Limoges : 05 55 05 55 55  
Docteur Lorget : 05 55 08 02 78

SAMU : 15  
SAMU Social : 115  
Gendarmerie : 17  
Pompiers : 18

Urgence Eau : 05 55 45 60 12 ou 05 55 45 62 36  
Urgence EDF : 0 810 333 087  
Urgence GDF : 0 810 433 087  
Dépannage gaz : 05 55 32 55 56  
Urgence France Telecom : 10 14

Préfecture de la Haute-Vienne : 05 55 44 18 00  
SIDA Infos Service : 08 00 36 66 36  
SOS Amitié : 05 55 79 25 25  
SOS Drogue : 08 00 05 88 88  
SOS Médecin : 05 55 33 20 00  
Drogue Info : 08 00 23 13 13

Le Petit Vidangeur : 06 14 98 37 14